

PASS

Permanence d'Accès aux Soins de Santé

- ◆ Vous n'avez pas de sécurité sociale

Ou/et

- ◆ Vous êtes dans l'impossibilité d'adhérer à une mutuelle de santé

Ou/et

- ◆ Vous manquez d'informations sur les possibilités d'aide à l'accès aux soins

Ou/et

- ◆ Vous n'avez pas les moyens de réaliser les soins nécessaires à votre état de santé

Vous pouvez faire appel à la permanence d'accès aux soins de santé au Centre Hospitalier de Haute Corrèze (Ussel), du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h :

- ◆ **En appelant pour prendre rendez vous au 05 55 96 43 01 pour pouvoir vous rendre à l'accueil situé dans le hall, Rez- de-chaussée du Centre Hospitalier d'Ussel,**

Des consultations médicales sont organisées le mardi de 9h00 à 12h00

En fonction de l'évaluation de vos besoins et de votre situation, il pourra vous être proposé un accompagnement dans votre parcours de soins pour :

- ◆ Des informations complémentaires
- ◆ L'ouverture ou l'élargissement de vos droits
- ◆ Un accès aux soins de santé :
 - ◇ Bilans diagnostiques
 - ◇ Traitements pharmaceutiques
 - ◇ Soins spécialisés